

Honoraires de Syndic de copropriété



En vigueur à partir du 1er janvier 2017

PRESTATIONS	HONORAIRES TTC ⁱ
PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUELⁱⁱ (selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc... frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)	
Immeuble à destination totale d'habitation	Entre 150 €/lot et 230 €/lot
Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre 180 €/lot et 250 €/lot
PRESTATIONS PARTICULIERES HORS FORFAIT (réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc... frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) et dépassement des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait.	
Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties Soit entre 84 €/heure et 120 €/heure au prorata du temps passé
Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties Soit entre 84 €/heure et 120 €/heure au prorata du temps passé
MAJORATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES	Coût horaire majorés de 10 %
AUTRES PRESTATIONS PARTICULIERES (travaux autres que maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé
PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS PROPRIETAIRES	
Etat daté	390 €
Mise en demeure	24 €
Autres prestations	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

ⁱ TVA au taux vigueur de 20 % incluse

ⁱⁱ Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.

ANCIEN • NEUF • TRANSACTION • LOCATION • SYNDIC

Agence du Golf : 116 avenue de Paris 78820 JUZIERS • SAS Agence du Golf au capital de 76 224,51 € • Membre de la Chambre FNAIM du Grand Paris. 27 bis avenue de Villiers 75017 Paris • Déclarée à la préfecture de Versailles, sous le numéro 856 • SIREN/SIRET : 380 533 687
• TVA Intracommunautaire : FR 22 380 533 687